



BBM & ASSOCIÉS

*Vous accompagner  
durablement.*

Conseil | Expertise | Audit

## **LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) DE HANDBALL**

430 Rue Aristide Berges  
38 330 MONTBONNOT SAINT-MARTIN

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

## LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) DE HANDBALL

430 Rue Aristide Berges  
38330 MONTBONNOT SAINT-MARTIN

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) DE HANDBALL,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montbonnot Saint Martin, le 31 mai 2024

**SAS BBM & Associés**

**Jean-Philippe BRET**  
**Commissaire aux Comptes**

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	24 296	19 430	4 866	9 508	4 642	48.82
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	57 240		57 240	57 240		
	Constructions	1 137 038	640 553	496 486	567 632	71 146	12.53
	Installations techniques Matériel et outillage	292 433	196 723	95 710	54 502	41 208	75.61
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	32		32	32			
Prêts							
Autres	2 448		2 448	233 948	231 500	98.95	
<b>Total I</b>	1 513 488	856 705	656 782	922 862	266 080	28.83	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>				1 377	1 377	
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 449 785	36 759	1 413 026	1 407 826	5 200	0.37
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	116 612		116 612	278 959	162 348	58.20
	Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000		300 000	
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	463 136		463 136	720 466	257 330	35.72
Charges constatées d'avance (2)	567 608		567 608	529 893	37 715	7.12	
<b>Total II</b>	2 897 141	36 759	2 860 382	2 938 521	78 139	2.66	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	4 410 629	893 464	3 517 164	3 861 384	344 219	8.91	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires	961 417		1 011 188		49 772	4.92
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau							
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	146 674		49 772		96 903	194.69
	<b>Situation nette (sous total)</b>	814 743		961 417		146 674	15.26
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	50 335				50 335	
	Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	865 078		961 417		96 339	10.02
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques			102 007		102 007	100.00
	Provisions pour charges	106 248		93 282		12 966	13.90
	<b>Total III</b>	106 248		195 289		89 041	45.59
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	208 412		439 232		230 820	52.55
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	849 182		838 387		10 795	1.29
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	141 958		194 791		52 833	27.12
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	127 568		110 307		17 261	15.65
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance	1 218 719		1 121 960		96 759	8.62	
	<b>Total IV</b>	2 545 838		2 704 678		158 839	5.87
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	3 517 164		3 861 384		344 219	8.91

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

1 219 223 1 582 717

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation</b> (1)						
Cotisations	2 349 396		1 754 744		594 652	33.89
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	760 442		738 181		22 261	3.02
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	203 306		281 035		77 729	27.66
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	330 260		286 536		43 724	15.26
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	141 945		64 885		77 059	118.76
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	153 948		165 191		11 243	6.81
<b>Total I</b>	<b>3 939 296</b>		<b>3 290 572</b>		<b>648 724</b>	<b>19.71</b>
<b>Charges d'exploitation</b> (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock			868		868	100.00
Autres achats et charges externes	1 329 131		1 214 837		114 294	9.41
Aides financières	91 065		80 943		10 122	12.51
Impôts, taxes et versements assimilés	89 799		73 095		16 705	22.85
Salaires et traitements	912 696		734 264		178 432	24.30
Charges sociales	358 235		315 070		43 165	13.70
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	95 477		88 819		6 658	7.50
Dotations aux provisions	45 925				45 925	
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	1 159 560		872 636		286 924	32.88
<b>Total II</b>	<b>4 081 889</b>		<b>3 380 532</b>		<b>701 357</b>	<b>20.75</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>142 593</b>		<b>89 960</b>		<b>52 633</b>	<b>58.51</b>

\* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	2 917		6 307		3 390	53.75
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	2 917		6 307		3 390	53.75
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	3 066		4 512		1 446	32.04
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>	3 066		4 512		1 446	32.04
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	149		1 795		1 944	108.30
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	142 742		88 165		54 577	61.90
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion			31 902		31 902	100.00
Sur opérations en capital	2 308		8 155		5 847	71.70
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>	2 308		40 057		37 749	94.24
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion	6 240		1 664		4 576	275.01
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>	6 240		1 664		4 576	275.01
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	3 932		38 393		42 325	110.24
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	3 944 521		3 336 936		607 585	18.21
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	4 091 195		3 386 708		704 487	20.80
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	146 674		49 772		96 903	194.69

\* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois



## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

L'association a pour objet social la gestion de la ligue sportive de handball de la région Auvergne Rhone Alpes.

Parmi ses sources de financement, elle perçoit des subventions de la fédération nationale de handball et des instances publiques (région, département).

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 720	576
Terrains	57 240		
Constructions sur sol propre	853 159		
Installations générales agencements aménagements des constructions	283 880		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	33 490		859
Installations générales agencements aménagements divers	40 991		
Matériel de transport	31 500		52 643
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	129 572		6 819
TOTAL	1 429 831		60 322
Autres titres immobilisés	32		
Prêts, autres immobilisations financières	234 049		1 324
TOTAL	234 081		1 324
TOTAL GENERAL	1 687 632		62 222

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		24 296	24 296
Terrains			57 240	57 240
Constructions sur sol propre			853 159	853 159
Installations générales agencements aménagements constr.			283 880	283 880
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			34 350	34 350
Installations générales agencements aménagements divers			40 991	40 991
Matériel de transport			84 143	84 143
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 441	132 949	132 949
TOTAL		3 441	1 486 711	1 486 711
Autres titres immobilisés			32	32
Prêts, autres immobilisations financières		232 925	2 448	2 448
TOTAL		232 925	2 480	2 480
TOTAL GENERAL		236 366	1 513 488	1 513 488

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	14 212	5 218	19 430
Constructions sur sol propre	368 151	42 955		411 106
Installations générales agencements aménagements constr.	201 256	28 191		229 447
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	23 029	3 566		26 595
Installations générales agencements aménagements divers	38 387	731		39 118
Matériel de transport	950	8 608		9 558
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	118 684	6 209	3 441	121 452
TOTAL	750 457	90 259	3 441	837 275
TOTAL GENERAL	764 669	95 477	3 441	856 705

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 218				
Constructions sur sol propre	42 955				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	28 191				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 566				
Instal.générales agenc.aménag.divers	731				
Matériel de transport	8 608				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 209				
TOTAL	90 259				
TOTAL GENERAL	95 477				

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	93 282	12 966			106 248
Autres provisions pour risques et charges	102 007		102 007		
TOTAL	195 289	12 966	102 007		106 248

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 560	32 959	760		36 759
TOTAL	4 560	32 959	760		36 759
TOTAL GENERAL	199 849	45 925	102 767		143 007
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		45 925	102 767		

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 448	0	2 448
Clients douteux ou litigieux	36 759	36 759	
Autres créances clients	1 413 026	1 413 026	
Personnel et comptes rattachés	550	550	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 497	1 497	
Taxe sur la valeur ajoutée	202	202	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	15 912	15 912	
Débiteurs divers	98 450	98 450	
Charges constatées d'avance	567 608	567 608	
TOTAL	2 136 453	2 134 005	2 448

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	208 412	9 126	199 286	
Fournisseurs et comptes rattachés	849 182	849 182		
Personnel et comptes rattachés	54 278	54 278		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 874	85 874		
Autres impôts taxes et assimilés	1 806	1 806		
Autres dettes	25 943	25 943		
Produits constatés d'avance	1 218 719	1 218 719		
<b>TOTAL</b>	<b>2 444 213</b>	<b>2 244 927</b>	<b>199 286</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	249			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	230 820			

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	199 129
Autres créances	55 958
Total	255 087

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 349
Dettes fiscales et sociales	84 673
Total	171 022

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	567 608
Total	567 608
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 218 719
Total	1 218 719

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	7
Employés	13
Total	20

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
Une provision pour charges est comptabilisé pour 106 248€

#### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	18 985
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	61 870
35 à 44 ans	21 à 30 ans	21 341
moins de 35 ans	plus de 30 ans	4 052
Engagement total		106 248

#### Hypothèses de calculs retenues

Année de calcul : 2023  
Taux d'actualisation : 2 %  
Méthode de calcul : rétrospective prorata temporis  
Convention collective : Cport  
Initiative du départ : salarié  
Table de mortalité : TV 88/90  
Age de départ : 62 ans  
Taux de charges sociales : 60 %